

Les élèves de l'école Gustave-Flaubert, à Vimoutiers, sensibilisés aux dangers d'internet et des réseaux sociaux

La gendarmerie est intervenue à l'école Gustave-Flaubert, à Vimoutiers (Orne), lundi 17 mai 2021, pour sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux.

Lundi 17 mai 2021, la gendarmerie a sensibilisé les élèves de l'école Gustave-Flaubert, à Vimoutiers (Orne), sur les dangers des réseaux sociaux.

L'adjudant Jérôme Lebouc de la brigade territoriale de gendarmerie, de Vimoutiers (Orne), est intervenu lundi 17 mai 2021, auprès des élèves de deux classes à l'école élémentaire Gustave-Flaubert.

[École Notre-Dame à Vimoutiers : une lycéenne se mobilise pour lutter contre le harcèlement scolaire](#)

Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une action de prévention aux dangers d'internet et des réseaux sociaux.

« Je suis là pour vous parler de ce que l'on y trouve, de leur utilisation et de leurs conséquences pour vous, en tant qu'enfant », a indiqué en préambule, l'adjudant Lebouc.

Il est le gendarme spécialisé en cybercriminalité.

L'adjudant Lebouc consacre donc une partie de son temps à des actions de prévention en milieu scolaire.

Il intervenait ainsi pour la première fois au groupe scolaire public, à la demande de la directrice.

Avoir 13 ans pour accéder aux réseaux

« Cela fait partie du programme sur le harcèlement et l'utilisation des réseaux sociaux », indique Magali Rault qui n'exclut pas l'année prochaine à ce qu'une telle intervention soit organisée dès le CP.

En effet, en théorie l'âge minimum requis pour avoir un compte sur un réseau social est de 13 ans. En pratique, « on se rend compte que les enfants sont nombreux à en avoir un, bien avant ».

Il s'avère tant au niveau des élèves de la classe de CM1-CM2 (9 ans) que ceux de la classe de CE2-CM1 (8 ans) « qu'ils sont plus de la moitié à avoir un compte sur un réseau social », souligne la directrice.

[169 logements sur les 240 que compte le quartier des Tuileries, à Vimoutiers, seront démolis](#)

Un constat qui n'est pas spécifique à l'école. Certains l'utilisent sous le contrôle des parents, d'autres pas.

Le harcèlement, la diffamation

L'adjudant Jérôme Lebouc a mis l'accent sur « la virtualité » du réseau par le biais duquel il y a des échanges et des amis qui n'en sont pas toujours.

« La plupart du temps ce ne sont pas des copains que vous croisez ou que vous connaissez. »

Jérôme Lebouc - Gendarme spécialisé en cybercriminalité

La notion de pseudonyme a été abordée. Elle permet à une personne de s'inscrire sans dévoiler son identité.

Des propos condamnables

Le harcèlement, un mot qui génère bien des maux, a été évoqué ainsi que la diffamation.

« Il s'agit de leur expliquer qu'ils ne peuvent pas faire ni dire n'importe quoi sur internet ou sur un réseau social, que la gendarmerie est en capacité de les re-

trouver, qu'ils ne sont pas complètement invisibles et qu'à leur âge, il est nécessaire d'utiliser internet ou le réseau social, sous le contrôle des parents. »

Magali Rault - Directrice de l'école Gustave-Flaubert

[C'est reparti à la MJC de Vimoutiers où les pratiquants renouent avec leurs activités](#)

C'est aussi les conseiller sur la manière dont ils doivent réagir « s'ils sont victimes ou s'ils sont spectateurs d'un harcèlement ».

La directrice envisage la mise en place d'un permis internet « chaque année ».